



Conclusions du Ségur de la santé : « Vers une meilleure reconnaissance globale de la profession infirmière »

Pour un système de santé plus efficace, plus durable, et plus humain

Paris, le 21 juillet 2020

Seule organisation représentative de la profession infirmière à avoir participé officiellement au Ségur de la santé, l'Ordre National des Infirmiers a travaillé et rendu public [différentes propositions](#) visant « une meilleure reconnaissance de la profession infirmière au sein d'un système de santé plus efficace, plus durable, et plus humain ».

Aujourd'hui, mardi 21 juillet, à l'occasion de la clôture du Ségur, le ministre de la santé Olivier Véran a annoncé une série de mesures pour améliorer le fonctionnement et l'organisation du système de soins. L'Ordre National des Infirmiers salue la reprise de certaines de ses propositions qui vont dans le sens d'une revalorisation globale de la profession infirmière et nous encourage à poursuivre nos actions.

Après cette nouvelle étape importante, l'Ordre National des Infirmiers poursuit son engagement déterminé en faveur d'une meilleure reconnaissance des 700 000 infirmiers de France – reconnaissance attendue par la profession et nécessaire pour la pérennité du système de santé – à travers des propositions fortes que nous porterons au Ségur dédié à la santé publique en septembre et lors des débats relatifs au prochain PLFSS.

1) Plus de soignants, dans toute structure, de jour comme de nuit

Dans notre contribution au Ségur, nous plaidons pour une **augmentation du nombre d'infirmiers**, de jour comme de nuit, et l'instauration de quotas infirmiers / patients spécifiques à chaque service afin de garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients. Le ministre de la santé a annoncé « une augmentation des personnels paramédicaux », qui se traduira notamment par « une augmentation des effectifs en formation paramédicale », avec « 2000 places supplémentaires dès la rentrée 2020 ». Cette augmentation des effectifs infirmiers sera notamment effective très rapidement **au sein des EHPAD** (mesure inscrite au PLFSS 2021), de jour comme de nuit (garde ou astreinte). C'est une première avancée qui devra perdurer et s'amplifier sur les années à venir.

2) Evoluer tout au long de sa carrière

L'Ordre National des Infirmiers souligne la **nécessité d'offrir aux infirmiers des perspectives** et donc la possibilité d'**evoluer tout au long de leur carrière**, notamment à travers des **formations reconnues** au sein du système de santé. Olivier Véran a évoqué ce matin la « poursuite du processus d'universitarisation » de la formation en sciences infirmières, ainsi qu'une « meilleure reconnaissance des formations type Master, doctorat et Diplôme Universitaire (DU) ». En annonçant le lancement d'une « campagne de recrutement des professionnels de santé accédant au statut d'enseignant universitaires, y compris pour les personnels paramédicaux, dès la rentrée 2020 et dans les 5 ans à

venir », le ministre rejoint notre volonté de **promouvoir et faciliter la recherche en sciences infirmières**.

3) Développer la télésanté

Les infirmiers sont des acteurs clés du **développement de la e-santé**. L'Ordre National des Infirmiers accueille positivement la mesure annoncée qui consiste à « **permettre aux professionnels de santé non médicaux de solliciter une télé expertise** » et qui bénéficiera à la qualité de la prise en charge des patients.

4) Meilleure reconnaissance du rôle clef des infirmiers en pratique avancée (IPA)

L'Ordre National des Infirmiers se félicite d'avoir été entendu sur le **renforcement du rôle de premier recours des infirmiers en pratique avancée**, qui se traduit notamment par la possibilité pour les patients de les consulter directement. C'est une demande que portait l'Ordre dès les travaux préparatoires visant à créer le statut d'IPA.

L'Ordre salue aussi les annonces relatives à la **simplification de l'accès à la formation et au métier d'infirmier de pratique avancée** et l'augmentation du nombre de places de formation (avec pour objectif 3000 infirmiers de pratique avancée en 2022, puis 5000 en 2024).

5) Meilleure représentation des infirmiers dans le système de santé :

Enfin, concernant notre souhait d'**améliorer la représentation des infirmiers dans la gouvernance du système de santé**, une « meilleure représentation des professionnels paramédicaux dans les instances dirigeantes des établissements de santé » a été annoncée. Nous notons aussi que des expérimentations portant sur des modèles innovants de gouvernance pourront être réalisées.

6) Mission ministérielle confiée aux Ordres

Le ministre de la santé a également lancé une **mission de réflexion, associant le Conseil National de l'Ordre des Médecins et l'Ordre National des Infirmiers, en concertation avec l'ensemble des acteurs, sur « la création d'une nouvelle profession médicale intermédiaire en milieu hospitalier »**. Nous remercions le ministre de la santé Olivier Véran : associer l'Ordre National des Infirmiers c'est aussi associer les 700 000 membres de cette profession à la création de cette nouvelle profession intermédiaire. Nous assumerons cette responsabilité conjointement avec l'Ordre des Médecins.

L'Ordre National des Infirmiers **continuera à prendre part à la transformation de notre système de santé** dans les mois à venir, et notamment **au Ségur dédié à la santé publique en septembre et lors des débats relatifs au prochain PLFSS**.

« Plusieurs mesures annoncées ce matin en conclusion du Ségur de la santé constituent de nouvelles avancées vers une meilleure reconnaissance globale de la profession infirmière. Si ces évolutions sont nécessaires pour 700 000 infirmières et infirmiers de France, elles sont aussi indispensables pour garantir une prise en charge des patients de qualité, rendre notre système de santé plus durable, plus efficace, et plus humain, et lui permettre de relever les enjeux qui se présentent à lui : vieillissement de la population, augmentation des besoins de santé, des maladies chroniques. D'autres évolutions sont encore nécessaires, notamment sur la prescription infirmière, la consultation, une meilleure reconnaissance des spécialités infirmières... Ces sujets, nous les porterons dès septembre au Ségur sur la santé publique ainsi que lors des débats portant sur le prochain PLFSS. »

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers

--

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com